



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

4

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

DÉLIBÉRATION

APPROUVÉE PAR

Voix pour

Voix contre

À l'unanimité

Abstention

Non-participation au vote

Annexe : Tableau des effectifs au 19 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, le douze novembre deux mille vingt-quatre,
S'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BERNO DOS SANTOS,
Maire,

PRÉSENTS :

Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, M MEUNIER, M NICOT, Mme HUBERT,
M DE JESUS PEDRO, Mme EMONET-VILLAIN, M ROGER, Mme TAFAT, M DOMPEYRE,
Mme DEBUISSER, M POCHAT, Mme GRAPPE, M GEFFRAY, Mme KOFFI, Mme OGGAD,
M SIMEONI, M JOUSSEN, Mme MESSMER, Mme ALLOUCHE, M DREUX, M DJEYARAMANE,
M MOULINET, Mme GUILLEMET, M LARTIGAU, Mme BARRE, Mme LEPERT, M DUCHESNE,
M LUCEAU, M SEITHER, M MASSIAUX, M LOYER, Mme SOUSSI

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme SMAANI
Mme GRIMAUD
M PROST
Mme BELVAUDE
M PLOUZE-MONVILLE

POUVOIRS :

Mme SMAANI à Mme HUBERT
Mme GRIMAUD à Mme CONTE
M PROST à M MONNIER
Mme BELVAUDE à Mme EMONET-VILLAIN
M PLOUZE-MONVILLE à M MEUNIER

SECRETAIRE : Pascal GEFFRAY

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME KARINE CONTE

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que conformément aux articles L. 313-1 et L. 313-4 du Code général de la fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant.

La direction des ressources humaines a opéré une réactualisation du tableau des effectifs au regard des résultats des recrutements en cours et des postes restés vacants et non remplacés, devant en conséquence être supprimés.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20241118-CM_20241118_04-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2024

A la suite de ce travail, il est nécessaire de procéder à une actualisation du tableau des effectifs avec la création de 4 postes, et la suppression de 4,4 postes, qui ne sont plus pourvus, permettant de s'approcher au plus près des effectifs réellement pourvus.

Il est rappelé que l'avis des représentants du personnel est requis pour les suppressions de poste et qu'un avis favorable à l'unanimité des membres a été rendu lors du comité social territorial du 18 octobre 2024.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de procéder à l'ajustement des postes comme indiqué dans le présent projet de délibération.

- :- :- :- :-

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 311-1 et suivants et L. 332-24 et suivants,

Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux

Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012, fixant le statut particulier du nouveau cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

Vu le décret n° 2020-1175 du 25 septembre 2020, portant statut particulier du cadre d'emplois des masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes territoriaux

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres du comité social territorial en date 18 octobre 2024,

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer et de supprimer les postes nécessaires au fonctionnement de la collectivité,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster le tableau des effectifs au regard des recrutements en cours et des postes supprimés,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

De procéder à la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grade/Emploi	Catégorie	Créations au 19/11/2024	Tps complet / incomplet	Suppressions au 19/11/2024	Total Postes budgétés
Filière médico-social					
Psychomotricien	A		40%	0,4	0
Totalisation				0,4	
Filière social					
Agent spécialisé principal de 2° classe des écoles maternelles	C	1	100%		30
Totalisation		1			
Filière administrative					
Rédacteur principal de 1° classe	B	1	100%		4
Rédacteur principal de 2° classe	B		100%	1	7
Adjoint administratif principal de 2° classe	C		100%	1	39
Totalisation		1		2	
Filière sport					
Educateur territorial des activités physiques et sportives	B	1	100%		7
Totalisation		1			
Filière technique					
Ingénieur en chef	A	1	100%		1
Adjoint technique principal de 2° classe	C		100%	1	41
Adjoint technique principal de 1° classe	C		100%	1	14
Totalisation		1		2	
Totalisation générale		4		4,4	

Article 2 :

D'adapter le tableau des effectifs au regard de ces créations et de ces suppressions.

Article 3 :

De prévoir la dépense au chapitre 012, nature et code fonctionnel correspondants.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78011 Versailles cedex - <https://citoyens.telerecours.fr/>) dans les deux mois courant à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication ou de sa notification. Dans le cas d'un recours gracieux, son rejet explicite ou son rejet implicite au terme d'un délai de deux mois, ouvre à l'intéressé le droit de saisir le Tribunal administratif d'un recours contentieux pendant un nouveau délai de deux mois.

Article 5 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**



Sandrine BERNO DOS SANTOS

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS AU 23/09/2024			MODIFICATION		EFFECTIFS AU 19/11/2024		
		POSTES BUDGETES APRES MODIFICATION	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	CREATION	SUPPRESSION	POSTES BUDGETES APRES MODIFICATION	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE									
Adjoint administratif territorial	C	34	26	8			34	34	0
Adjoint administratif territorial principal de 2° cl.	C	40	39	1		1	39	39	0
Adjoint administratif territorial principal de 1° cl.	C	42	42	0			42	42	0
Attaché	A	25	25	0			25	25	0
Attaché principal	A	5	3	2			5	3	2
Attaché hors classe	A	2	0	2			2	0	2
Rédacteur	B	28	26	2			28	28	0
Rédacteur principal de 2° classe	B	8	8	0		1	7	7	0
Rédacteur principal de 1° classe	B	3	3	0	1		4	4	0
Total filière administrative		187	172	15	1	2	186	182	4
FILIERE ANIMATION									
Adjoint territorial d'animation	C	88	83	5			88	88	0
Adjoint territorial d'animation principal de 2° cl.	C	11	11	0			11	11	0
Adjoint territorial d'animation principal de 1° cl.	C	1	1	0			1	1	0
Animateur	B	13	12	1			13	13	0
Animateur principal de 2° cl.	B	1	1	0			1	1	0
Animateur principal de 1° cl.	B	2	1	1			2	1	1
Total filière animation		116	109	7			116	115	1
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE									
Assistant d'enseignement artistique principal de 1° cl.	B	1	1	0			1	1	0
Total enseignement artistique		1	1	0			1	1	0
EMPLOIS FONCTIONNELS									
Directeur général des services des communes de 40 à 80.000 hab.	A	1	1	0			1	1	0
Directeur général adjoint des services des communes de 40 à 150.000 heb	A	4	3	1			4	3	1
Directeur général des services techniques des communes de 40 à 80.000 hab.	A	1	1	0			1	1	0
Total emplois fonctionnels		6	5	1			6	5	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE									
Psychologue de classe normale	A	0,5	0,5	0			0,5	0,5	0
Psychomotricien	B	0,4	0,4	0		0,4	0	0	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	26	23	3			26	21	5
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	14	14	0			14	14	0
Infirmier en soins généraux	A	2	2	0			2	2	0
Infirmier en soins généraux hors classe	A	2	2	0			2	2	0
Puéricultrice	A	1	1	0			1	1	0
Cadre de santé	A	1	1	0			1	1	0
Total filière médico-social		46,9	43,9	3		0,4	46,5	41,5	5
FILIERE CULTURELLE									
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	A	1	1	0			1	1	0
Bibliothécaire territorial	A	2	2	0			2	2	0
Adjoint territorial du patrimoine	C	5	5	0			5	4	1
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2° cl.	C	3	3	0			3	3	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1° cl.	C	5	5	0			5	5	0
Assistant de conservation	B	5	5	0			5	4	1
Assistant de conservation principal de 2° cl.	B	1	1	0			1	1	0
Assistant de conservation principal de 1° cl.	B	3	3	0			3	3	0
Total filière culturelle		25	25	0			25	23	2
FILIERE POLICE MUNICIPALE									
Brigadier-chef principal	C	29	28	1			29	25	4
Gardien-brigadier	C	20	19	1			20	15	5
Chef de service de police municipale principal de 1° cl.	B	2	2	0			2	2	0
Total filière Police municipale		51	49	2			51	42	9
FILIERE SOCIALE									
Assistant socio-éducatif	C	1	1	0			1	1	0
Agent social	C	1	1	0			1	1	0
Agent spécialisé principal de 2° cl. des écoles	C	29	26	3	1		30	30	0
Agent spécialisé principal de 1° cl. des écoles	C	9	9	0			9	9	0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	2	2	0			2	2	0
Educateur territorial de jeunes enfants	A	5	5	0			5	5	0
Total filière sociale		47	44	3	1		48	48	0
FILIERE SPORT									
Opérateur A.P.S. principal	C	2	2	0			2	2	0
Educateur territorial des A.P.S	B	6	4	2	1		7	7	0
Educateur territorial des A.P.S principal de 2° cl.	B	1	1	0			1	1	0
Educateur territorial des A.P.S principal de 1° cl.	B	3	3	0			3	3	0
Total filière sport		12	10	2	1		13	13	0
FILIERE TECHNIQUE									
Adjoint technique territorial	C	94	94	0			94	92	2
Adjoint technique territorial principal de 2° cl.	C	42	42	0		1	41	40	1
Adjoint technique territorial principal de 1° cl.	C	15	15	0		1	14	14	0
Agent de maîtrise	C	22	22	0			22	21	1
Agent de maîtrise principal	C	25	25	0			25	25	0
Ingénieur	A	5	3	2			5	5	0
Ingénieur principal	A	3	2	1			3	3	0
Ingénieur en chef	A	0	0	0	1		1	1	0
Ingénieur hors classe	A	1	1	0			1	0	1
Technicien	B	4	4	0			4	3	1
Technicien principal de 2° cl.	B	3	3	0			3	3	0
Technicien principal de 1° cl.	B	4	3	1			4	3	1
Total filière technique		218	214	4	1	2	217	211	6
TOTALISATION		709,9	672,9	37	4	4,4	709,5	681,5	28

Document publié sur le [site de la ville](#) le 25/11/2024